

Fiche de procédure

Informations de base	
<p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure 2016/0360A(COD) codécision) Règlement</p> <p>Règlement sur les exigences de fonds propres: ratio de levier, ratio de financement net stable, exigences de fonds propres et d'engagements éligibles, risque de crédit de contrepartie, risque de marché, expositions sur une contrepartie centrale, expositions sur des organismes de placement collectif, grands risques, exigences en matière d'élaboration de rapports et de publication d'informations</p> <p>Modification Règlement (EU) No 648/2012 2010/0250(COD) Modification Règlement (EU) No 575/2013 2011/0202(COD)</p> <p>Sujet 2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.04 Banques et crédit 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes 2.50.10 Surveillance financière</p> <p>Priorités législatives Déclaration conjointe 2017 Déclaration conjointe 2018</p>	<p>En attente de la position du Conseil en 1ère lecture / convocation de la conciliation budgétaire</p> <p>04/07/2018 Décision d'entamer des négociations interinstitutionnelles confirmée en plénière (Art. 69c)</p>

Informations techniques	
Référence de procédure	2016/0360A(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
	Modification Règlement (EU) No 648/2012 2010/0250(COD) Modification Règlement (EU) No 575/2013 2011/0202(COD)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 114
Base juridique modifiée	Règlement du Parlement EP 150
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen
Etape de la procédure	En attente de la position du Conseil en 1ère lecture / convocation de la conciliation budgétaire
Dossier de la commission parlementaire	ECON/8/08561